

Aménagement
forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE GERCOURT-ET-DRILLANCOURT

Département (s) : 55 - Meuse

2006 - 2020

Surface cadastrale 208,62 ha

Surface retenue pour la gestion 208,62 ha

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

Altitudes extrêmes : 200 m - 280 m

Schéma régional d'aménagement : Lorraine

Identifiant national : A013598Z

- Sommaire -

0.	Renseignements généraux	3
0.1.	Désignation et situation de la forêt.....	3
0.2.	Surface de la forêt.....	3
0.3.	Procès-verbaux de délimitation ou de bornage	3
0.4.	Parcellaire	3
1.	Analyse du milieu naturel	4
1.1.	Facteurs écologiques	4
1.2.	Habitats naturels	5
1.3.	ZNIEFF et ZICO	5
1.4.	Flore	5
1.5.	Description des peuplements forestiers.....	6
1.6.	Faune sauvage	10
1.7.	Risques	10
2.	Analyse des besoins économiques et sociaux	11
2.1.	Production ligneuse.....	11
2.2.	Autres productions	11
2.3.	Activités cynégétiques.....	11
2.4.	Accueil du public	11
2.5.	Paysages	12
2.6.	Richesses culturelles	12
2.7.	Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier	12
2.8.	Activités piscicoles et pastorales.....	12
3.	Gestion passée	14
3.1.	Traitements sylvicoles.....	14
3.2.	Traitements des autres éléments du milieu naturel	17
3.3.	Etats des limites et équipements	17
4.	Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix	19
4.1.	Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues	19
4.2.	Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries	20
4.3.	Décisions fondamentales (relatives à la série unique).....	20
5.	Programme d'actions	25
5.1.	Dispositions concernant le foncier	25
5.2.	Programme d'actions relatif à la série unique	25
5.3.	Dispositions concernant l'équipement général de la forêt.....	30
5.4.	Autres dispositions générales	31
6.	Bilan économique et financier	32
6.1.	Récoltes	32
6.2.	Recettes	32
6.3.	Dépenses	33
6.4.	Bilan passé et futur	33
7.	Annexes	36

Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide.

Ce guide, pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement. C'est ce document que vous avez entre les mains.

Il fait le point sur l'état actuel de cette forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits avec vous en fonction des possibilités matérielles (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire... et nos successeurs.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés.

Ceux-ci sont prévus au mieux, mais l'homme ne peut ni tout prévoir, ni se garantir contre tous les aléas. La tempête du 26 décembre 1999 en est un exemple dramatique.

En sachant que des événements incontrôlables peuvent remettre en cause de nombreuses décennies de mise en valeur... et le patrimoine du propriétaire, la démarche de l'aménagiste est donc d'anticiper les problèmes prévisibles à moyen ou à long terme, tout au moins ceux qui dépendent de nos choix d'aujourd'hui.

Pour cette forêt-ci, on peut résumer l'aménagement de la façon suivante :

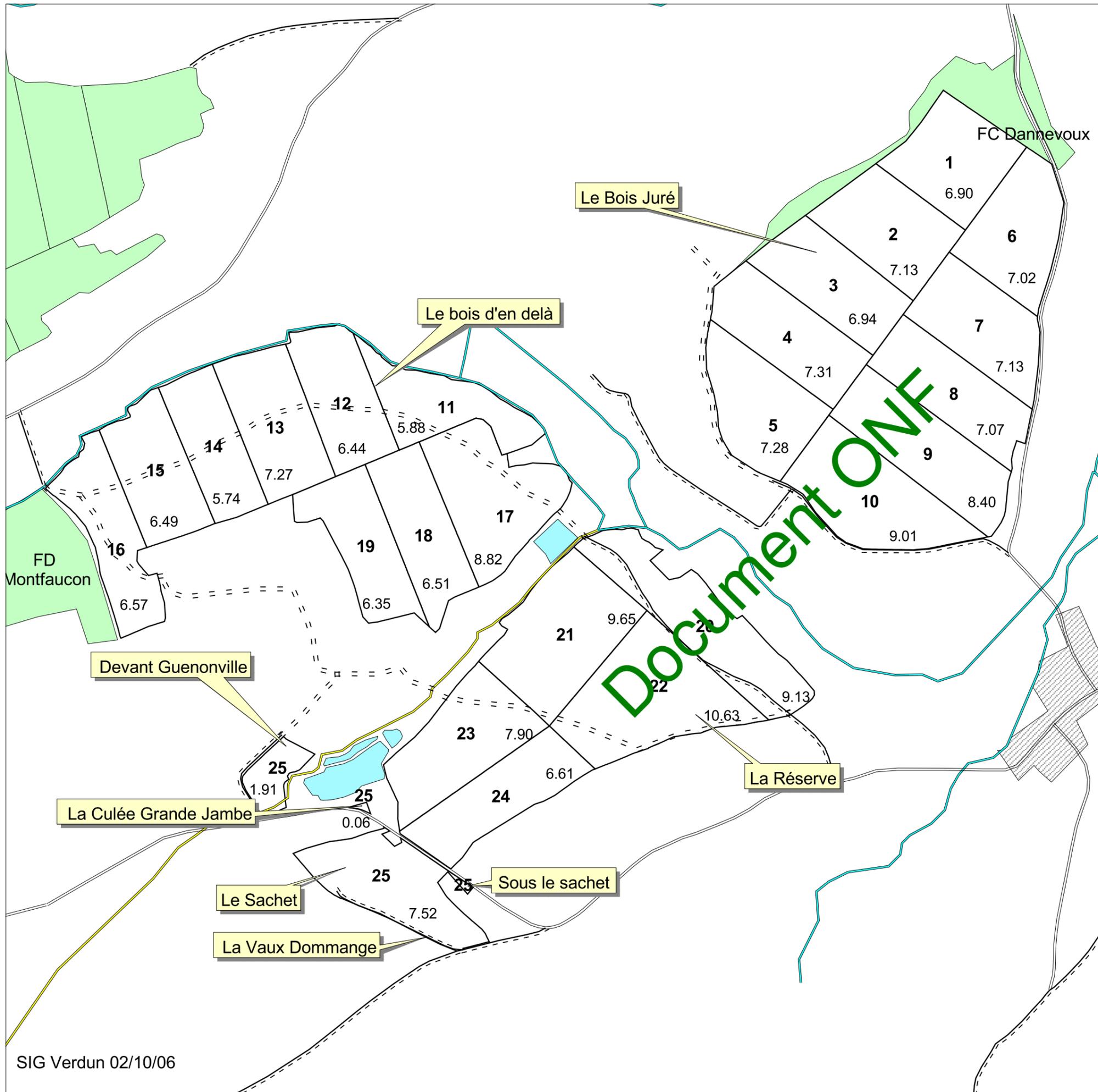
Document ONE



Forêt communale de Gercourt et Drillancourt

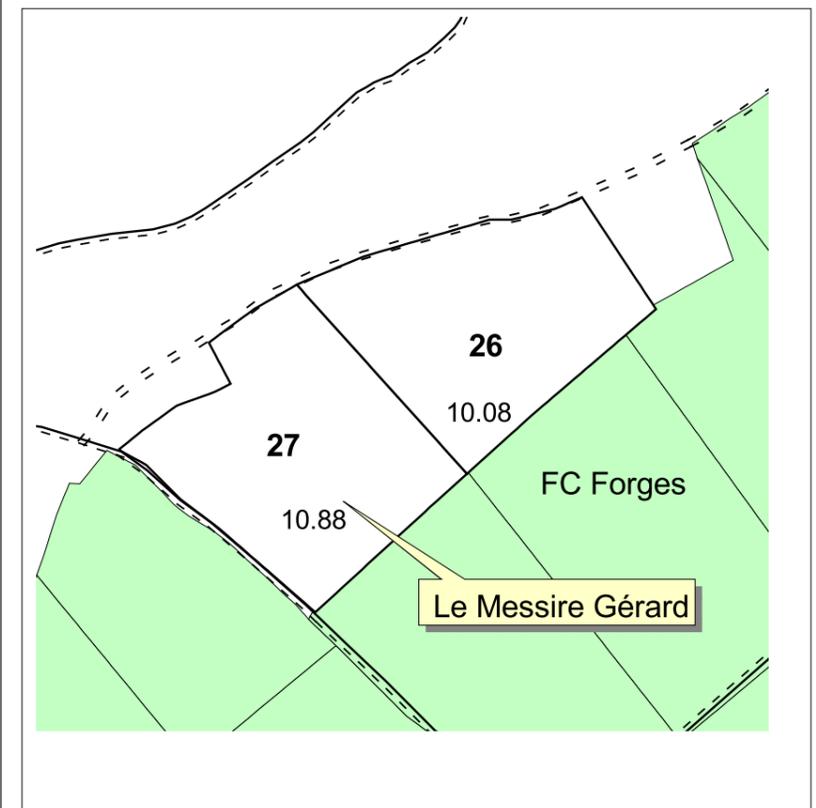
Surface : 208.63 ha

Carte générale



Desserte

- Route revêtue
- Piste empierrée
- Piste en terrain naturel



0. Renseignements généraux

0.1. Désignation et situation de la forêt

Nom et propriétaire de la forêt : Forêt communale de Gercourt-Drillancourt
Commune de Gercourt-Drillancourt

Commune de situation : Territoire communal de Gercourt-Drillancourt (187 ha 67 a 01 ca)
Territoire communal de Forges-sur-Meuse (20 ha 95 a 93 ca)

Situation de la forêt, directive et orientation locale d'aménagement, organisation administrative de la gestion : Cf. première page (page de garde).

0.2. Surface de la forêt

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement forestier :
208 ha 62 a 89 ca (surface forestière retenue : 208,03 ha)

Surface cadastrale actuelle : 208 ha 62 a 94 ca

Surface retenue : 208 ha 62 a 94 ca arrondie à **208 ha 63 a**

La surface réduite est égale à la surface retenue (pas de vide non boisable).

L'ensemble de la forêt se trouve sur deux territoires communaux (voir ci-dessus).

Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure en annexe.

0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Aucun arrêté ni procès-verbal de délimitation / bornage n'est archivé à l'ONF.

0.4. Parcellaire

Le parcellaire a été repositionné sur la base de levés GPS de précision métrique et sur des orthophotoplans.

Pour être en concordance avec le parcellaire cadastral, la surface des parcelles forestières a été recalculée graphiquement. La nouvelle surface des parcelles et la correspondance parcellaire forestier / parcellaire cadastral se trouve en annexe.

1. Analyse du milieu naturel

1.1. Facteurs écologiques

1.1.1. Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt : cf. page de garde

Le relief et les expositions des versants, l'hydrographie sont donnés par la carte IGN ci-après.

1.1.2. Climat

(Cf. la DOLAM pour des détails plus précis.)

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles.

Particularités locales :

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt : la tempête de 1990 avait touché la forêt (834 m³, soit 4 m³/ha), surtout les parcelles 21-22-26 et 27. La tempête de 1999 a, quant à elle, essentiellement touché les parcelles 21-22-20-23 à 27. Le volume total récolté sur la forêt a été de 708 m³, soit 3,4 m³/ha.

1.1.3. Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est intéressante et utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.

La définition des stations forestières repose sur le guide d'identification des stations des plateaux calcaires de Lorraine (guide CRPF-ONF, 1991).

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie.

Une description de stations a été réalisée en même temps que la description des peuplements. Le plan de situation des placettes se trouve en annexe.

Stations forestières, pédologie, meilleures potentialités (Cf. carte des stations forestières) :

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées	
		ha	%	Principales	Associées
N°2	Hêtraie-chênaie mésoxérophile de plateau (PMX)	6,62	3,16	Hêtre	Alisiers Tilleul à grandes feuilles Charme
N°3	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau (PM)	12,71	6,09	Hêtre	Alisier torminal Erable sycomore
N°4	Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau (PN)	13,04	6,25	Hêtre	Chêne sessile Merisier Fruitiers Erable sycomore Alisier torminal
N°5	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau (PMA)	176,26	84,15	Hêtre Chêne sessile	Merisier Fruitiers Erable sycomore Alisier torminal
		208,63	100		

Le niveau de fertilité sur l'ensemble de la forêt est bon.

Il n'y a pas de station rare ou particulièrement remarquable.

Comme indiqué sur la carte des stations, il faut noter la présence d'alluvions (galets de quartz, de grès d'origine vosgienne) dans le sol de cette forêt. Ceux-ci indiquent qu'il s'agit d'un dépôt effectué par la Meuse avant la capture de la Moselle. Ces alluvions sont recouvertes d'une couche plus ou moins importante de limons d'origine éolienne ou alluviale, d'une grande fertilité.

La surface concernée par les dépôts d'alluvions est de 20,8 ha.

1.2. Habitats naturels

La forêt n'est concernée par aucun habitat naturel d'intérêt prioritaire.

1.3. ZNIEFF et ZICO¹

La forêt n'est concernée ni par une ZICO, ni par une ZNIEFF.

1.4. Flore

La forêt n'abrite pas d'espèce végétale remarquable connue.

La répartition actuelle des essences forestières est indiquée en page de couverture.

Il n'y a pas d'arbre ou de peuplement remarquable dans la forêt.

¹ ZNIEFF = zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZICO = zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux

1.5. Description des peuplements forestiers

La définition des types de peuplements repose sur la nouvelle typologie des plateaux calcaires de Lorraine (septembre 2004) pour les peuplements issus de TSF et sur l'ORLAM des plateaux calcaires (pour les jeunes peuplements) :

Méthode de description :

Les parcelles 1 à 12-15 à 17- 20 à 25- 26 et 27 ont fait l'objet d'un inventaire typologique (avec relevé de la surface terrière à la plaquette relascopique des arbres précomptables).

Les parcelles de jeunes peuplements (arbres non précomptables) n'ont pas fait l'objet de relevés de terrain.

Les résultats des inventaires sont en annexe.

Grâce à ces différents inventaires, les cartes suivantes ont pu être élaborées :

- ☞ Carte de la Structure.
- ☞ Carte de la Composition.
- ☞ Carte du Capital.
- ☞ Carte des Familles Sylvicoles.

Remarque : pour les inventaires typologiques, les essences qui ont été différenciées sont le hêtre, le chêne, le frêne, l'érable sycomore, le merisier, le tilleul, les autres feuillus, l'épicéa commun et le douglas.

COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS DES DESCRIPTIONS DE PARCELLES

La Structure des peuplements : "Essence de réserve"

Les types de peuplements rencontrés dans la forêt sont :

Code	Description	Surface (ha)	% surface
FR11	Futaie H < 3m	4,78	2,3
FR12	Futaie 3 < H < 12 m	21,09	10,1
12	Peuplement à petits bois avec bois moyens	0,85	0,4
21	Peuplement à bois moyens avec petits bois	29,32	14,1
22	Peuplement à bois moyens	52,02	24,9
23	Peuplement à bois moyens avec gros bois	31,27	15,0
32	Peuplement à gros bois avec bois moyens	10,84	5,2
51	Peuplement irrégulier avec petits bois	4,34	2,0
52	Peuplement irrégulier avec bois moyens	13,45	6,5
53	Peuplement irrégulier avec gros bois	5,51	2,6
CBM	Peuplement clair à bois moyens	11,87	5,7
CPB	Peuplement clair à petits bois	4,20	2,0
CGB	Peuplement clair à gros bois	12,06	5,8
ENB_ZAR	Zone sinistrée non reconstituée (trouée)	7,03	3,4
		208,63 ha	100 %



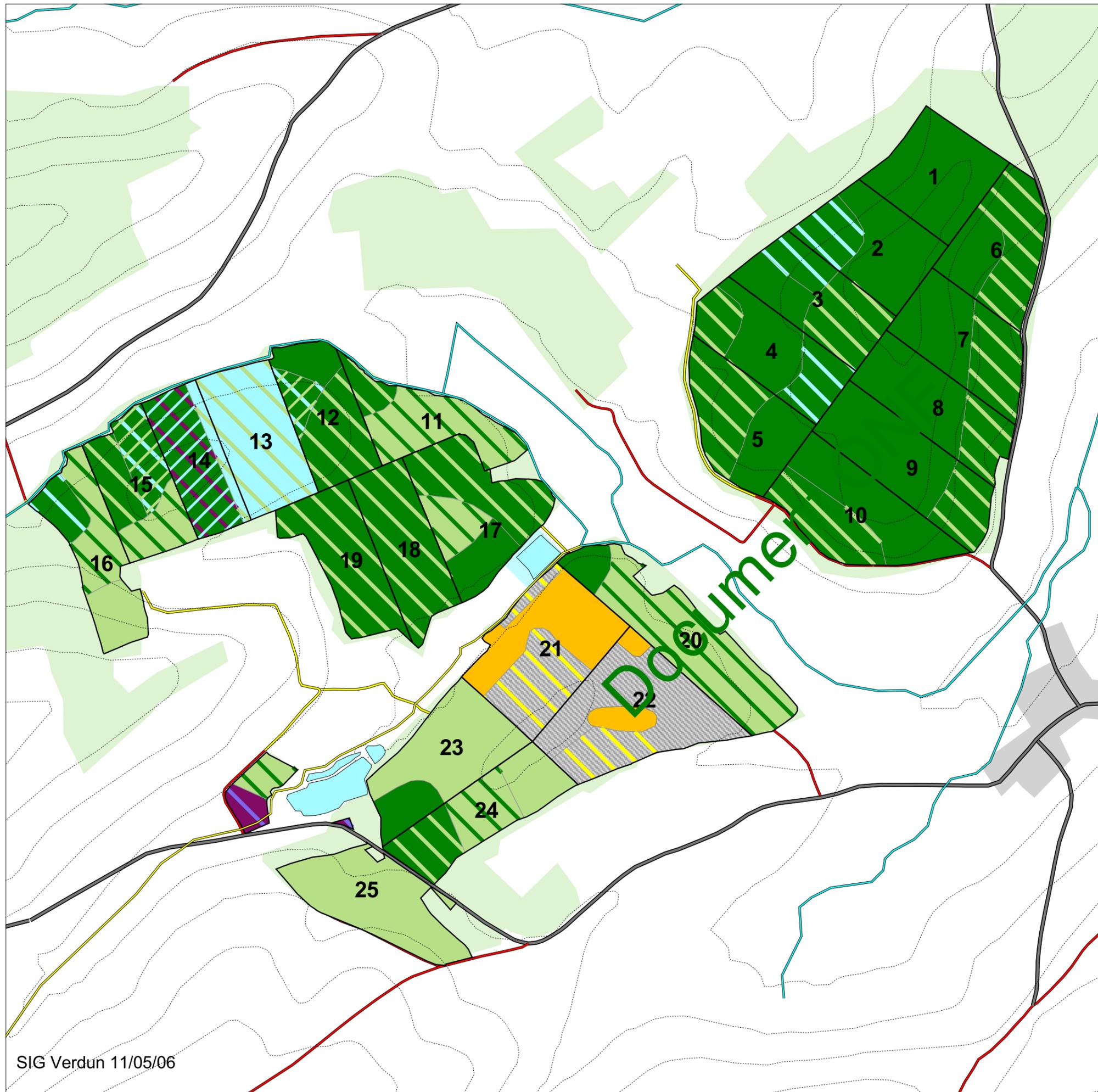
Forêt communale de Gercourt et Drillancourt

Surface : 208.63 ha

Carte de la composition en essences



- Essence 1**
- Chêne
 - Hêtre
 - Autres feuillus
 - Merisier
 - Epicéa
 - Trouées
- Essence 2**
- Chêne
 - Hêtre
 - Autres feuillus
 - Merisier
 - Frêne
 - Douglas
- Essence 3**
- Hêtre
 - Autres feuillus



Remarque :

① Les arbres qui ont été pris en compte sont ceux de la réserve. Les "autres feuillus", à savoir le charme, l'érable champêtre, le tremble et le bouleau, ne sont pas comptabilisés pour le tableau ci-dessus et la carte ci-jointe.

Pour information, le tableau des types de peuplements où toutes les essences ont été prises en compte se trouve en annexe.

② Les parcelles 21 et 22 font partie d'un dossier de prêt-sous-forme de travaux (n°4132-1-55-160).

Ce contrat a été résilié par acte du 18/06/2003.

Les parcelles 13-14p-18-19 font partie d'un prêt-sous-forme de travaux (n°6080-1-55-430).

Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

		Futaie			Peuplements issus de "T.S.F"	Vide boisable	Total
		H<3m (0-30 ans)	3<H<12m (0-30 ans)	30-60 ans			
Surface	ha	4,78	21,09	13,25	162,48	7,03	208,63
	%	2,3	10,1	6,4	77,8	3,4	100

Remarque :

Les vides boisables (3,4 % de la surface de la forêt) sont des trouées de chablis issues de la tempête de 1999. Une "reconstitution après tempête" est d'ores et déjà envisagée sur une partie de cette surface.

On peut noter que 12,4 % des peuplements sont classés en jeunes peuplements (0-30 ans) et la majorité des peuplements de la forêt (77,8 %) sont des peuplements issus de TSF.

2,4 % des peuplements sont classés en "peuplements à petits bois", 11 % sont classés en "peuplements à gros bois", 11,1 % sont classés en "peuplements irréguliers" et 59,7 % sont classés en "peuplements à bois moyens". Peu de peuplements sont donc arrivés à maturité alors qu'une majorité des bois sont en pleine croissance.

175,73 ha sont des peuplements précomptables (diamètre des arbres > 17,5 cm).

La répartition des différentes classes de diamètre (toutes essences confondues) peut se résumer ainsi sur l'ensemble de la forêt :

Surface terrière des Petits Bois	6,24 M ² /ha	29 %
Surface terrière des Bois Moyens	11,96 M ² /ha	55 %
Surface terrière des Gros Bois et Très Gros Bois	3,37 M ² /ha	16 %
Surface terrière Totale	21,57 M ² /ha	100 %

Les "bois moyens" sont la classe de diamètre la plus représentée. La proportion de bois arrivés à maturité n'est pas très élevée sur la forêt.

La Composition des peuplements :

Description	Surface (ha)	% Surface
Peuplement à Hêtre	5,01	2,4
Peuplement à Hêtre et autres feuillus	8,23	3,9
Peuplement à Hêtre et chêne	1,62	0,8
Peuplement à Hêtre , chêne et autres feuillus	2,70	1,3
Peuplement à Chêne	49,44	23,7
Peuplement à Chêne et hêtre	7,29	3,5
Peuplement à Chêne et autres feuillus	52,15	25,0

Description	Surface (ha)	% Surface
Peuplement à Chêne , hêtre et autres feuillus	4,96	2,4
Peuplement à Chêne , merisier et hêtre	4,78	2,3
Peuplement à Merisier et frêne	0,96	0,5
Peuplement à Autres feuillus	22,89	11,0
Peuplement à Autres feuillus et chêne	23,29	11,2
Peuplement à Autres feuillus et hêtre	3,50	1,7
Peuplement à Autres feuillus et merisier	1,53	0,6
Peuplement à Epicéa commun	6,80	3,2
Peuplement à Epicéa commun et douglas	6,45	3,1
Trouée (zone sinistrée non reconstituée)	7,03	3,4
TOTAL	208,63 ha	100 %

Remarque :

Les essences qui ont été différenciées sont le hêtre, le chêne, le frêne, l'érable sycomore, le merisier, le tilleul, les autres feuillus, l'épicéa commun et le douglas.

Une essence est retenue dans la composition d'un peuplement lorsque sa surface terrière représente 20 % ou plus de la surface terrière totale du peuplement.

Les peuplements où le chêne est l'essence dominante représentent 26,9 % de la surface de la forêt. 24,5 % sont des peuplements où les autres feuillus sont les essences dominantes, 8,4 % sont des peuplements où le hêtre est l'essence dominante et 6,3 % sont des peuplements où l'épicéa commun est l'essence dominante.

Le Capital des peuplements : "Essences de la réserve"

Classe de surface terrière totale	Surface (ha)	% Surface
Non précomptable	32,90	15,8
Classe 1 = 0 à 6 m ² /ha	28,13	13,4
Classe 2 = 7 à 14 m ² /ha	73,08	35,0
Classe 3 = 15 à 19 m ² /ha	33,11	15,9
Classe 4 = 20 à 24 m ² /ha	21,68	10,4
Classe 5 = 25 m ² /ha et plus	19,73	9,5
	208,63 ha	100 %

Remarque :

Même remarque que pour la structure des peuplements. Seules les essences de la réserve ont été prises en compte dans le tableau ci-dessus et la carte ci-jointe. Les tableaux du capital total et du capital de la réserve sont en annexe.

Les zones classées en "non précomptable" sont les jeunes peuplements et les vides boisables.

Les peuplements de cette forêt sont "moyennement denses" à 35 % et "denses" à 35,8 %. Seuls 13,4 % de ces peuplements sont classés en "peuplements clairs". La potentialité de récolte est donc moyenne à bonne sur cette forêt.

La Famille Sylvicole des peuplements : "Essences de la réserve"

Famille	Codes	Surface (ha)	% Surface
Régénération (jeunes peuplements)	T-PC_REG	4,78	2,3
Gaulis à bas perchis	T-PC_GAU	21,09	10,1
Clair	T-PC_CLA	28,13	13,5
Croissance active	T-PC_CRO	82,19	39,4
Maturation	T-PC_MAT	58,54	28,0
Irréguliers	T-PC_IRR	6,87	3,3
Vide	T-PC_VID	7,03	3,4
		208,63	100 %

Remarque :

Même remarque que pour la structure des peuplements. Seules les essences de la réserve ont été prises en compte dans le tableau ci-dessus et la carte ci-jointe. Pour information, on retrouve en annexe le tableau où toutes les essences ont été prises en compte pour déterminer la famille sylvicole.

Une part importante des peuplements de cette forêt (39,4 %) est classée en "croissance active" et 28 % sont des peuplements en "maturation. Les jeunes peuplements (régénération ou gaulis) représentent, quant à eux, 12,4 % de la surface de la forêt. Il n'y a pas de peuplements mûrs (stricto sensu) sur la forêt. Au sein des peuplements, on trouve des zones où les gros bois dominent et que l'on peut considérer comme arrivés à maturité.

Peuplements mitraillés :

La forêt de Gercourt était située à proximité des champs de bataille de 1914 (le village de Gercourt a dû être entièrement reconstruit après la guerre). Les plus vieux arbres de la forêt sont donc suspects de mitraille.

Précisions sur l'état sanitaire des peuplements :

L'état sanitaire des arbres est globalement bon sur la forêt. Il n'y a pas de problèmes de dépérissement sur les hêtres et les chênes.

Conclusion :

Après l'analyse des différents résultats de la description des peuplements, nous pouvons conclure que l'essence dominante sur la forêt est le chêne, même s'il existe une bonne diversité en essences dans les peuplements. Cette essence est bien adaptée aux stations forestières. Les peuplements sont à dominante de bois moyens (59,7 % des peuplements) et peu de peuplements sont arrivés à maturité. Toutefois, au sein des peuplements clairs, on trouve des zones où les gros bois dominent et que l'on peut considérer comme arrivés à maturité.

La potentialité en terme de production de bois est moyenne à bonne : 70,8 % des peuplements sont classés en peuplements "moyennement denses à denses".

39,4 % des peuplements de la forêt sont classés "en croissance active", ce qui induit une amélioration des bois moyens (si l'on veut éviter tout sacrifice d'exploitabilité).

1.6. Faune sauvage

Aucune espèce remarquable n'est connue dans la forêt.

Parmi le grand gibier, le chevreuil et le sanglier sont présents, le cerf absent ou rare.

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau, autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

La population de chevreuils semble actuellement légèrement excédentaire par rapport à la capacité d'accueil du milieu..

On a en effet pu noter des dégâts de chevreuils sur des semis naturels de chêne. La vigilance reste donc de mise.

L'état sanitaire connu de ces populations est normal.

1.7. Risques

Le milieu n'est pas particulièrement sujet à des risques naturels de nature physique.
Les risques d'incendie sont faibles.

Document ONF

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. Production ligneuse

Les coupes sont en général vendues sur pied. Certaines coupes sont toutefois réservées pour le bois de chauffage distribué aux habitants de la commune.

Tableau : Résultats des dernières ventes :

Exercice	Parcelles	Essence	Volume	Prix moyen (euros/m ³)
2002	8 et 9	diverses	602 m ³	20,8 €/m ³
2003	1 et 6	diverses	538 m ³	15,3 €/m ³
2004	4 et 5	diverses	508 m ³	13,7 €/m ³
2003	21 et 22	EPC / DOU	287 m ³	16,7 €/m ³
2004	21	EPC	280 m ³	17,5 €/m ³
2005	21 et 22	EPC / DOU	83 m ³	13,9 €/m ³

(frais d'abattage et de débardage non déduits pour bois façonnés)

La commune délivre tous les ans entre 180 et 220 stères de bois de chauffage à 10/15 affouagistes.

2.2. Autres productions

Ramassage habituel de champignons.

Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

2.3. Activités énergétiques

La forêt communale de Gercourt-Drillancourt est scindée en 2 lots de chasse :

* Les parcelles 1 à 25 (lot n° 12-17) sont louées à l'ACCA de Gercourt. Le président est M. HUMBERT. Le montant du loyer est de 1 159,68 € (saison 2005-2006). Le prix du loyer a été renégocié entre la commune et l'ACCA. Dorénavant, le loyer sera de 2 278 € (saison 2006-2007), réactualisé tous les ans sur l'indice INSEE (voir convention en annexe).

Attributions pour la saison 2005-2006 : 18 chevreuils – 16 sangliers

* Les parcelles 26 et 27 (lot n°18-14) sont louées à M.FLORENTIN. Le bail a été signé pour 12 ans (2004-2016). Le loyer annuel est de 989,10 €.

Attributions pour la saison 2005-2006 : 2 chevreuils – 1 sanglier.

2.4. Accueil du public

Cette forêt connaît essentiellement une fréquentation rurale et à caractère local.

Aucun élément ne permet d'envisager une fréquentation accrue dans les prochaines années.

2.5. Paysages

La situation géographique et topographique, le faible niveau de fréquentation, induisent une sensibilité paysagère faible. Toutefois, la route départementale de Gercourt à Montfaucon longe les parcelles 23-24 et 25 de la forêt communale. Les interventions sylvicoles à réaliser devront donc en tenir compte.

2.6. Richesses culturelles

Des vestiges de la première guerre mondiale sont présents dans la forêt : on retrouve des tranchées d'exercices (1914-1916) dans les parcelles 17-18 et 19 ainsi que des emplacements de canons (1916-1918) dirigés sur Verdun et sur l'Argonne.

2.7. Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

Captages de source :

La forêt communale de Gercourt-Drillancourt (parcelles 25 pie et 16 pie) se trouve dans le périmètre de protection rapprochée du captage de source de Guénoville – voir rapport d'hydrogéologue en date du 1/08/1987.

Au niveau forestier, les interdictions portent principalement sur les défrichements et coupes à blanc et l'usage de pesticides et insecticides.

Cependant, depuis le 1/09/2005, l'alimentation en eau provenant du captage est supprimée. En effet, la commune de Gercourt est maintenant alimentée par une nouvelle canalisation dont l'eau est pompée dans la nappe phréatique de la vallée de la Meuse. La remise en service du captage pourrait se faire en cas de force majeure. La zone de protection est donc intéressante à conserver.

Ruisseaux :

Deux ruisseaux longent la forêt communale : le ruisseau de Ménomé longe les parcelles 4 à 10 et le ruisseau de Guénoville longe les parcelles 20-21 et 25. Il n'y a pas de réglementation particulière pour ces ruisseaux mais ils devront toutefois bénéficier d'une attention particulière pour préserver ces milieux sensibles.

2.8. Activités piscicoles et pastorales

Sans objet

2.9. Conclusion

La forêt communale de Gercourt-Drillancourt présente une importance économique pour la commune :

- de part le bois de chauffage distribué aux habitants sous forme d'affouage (entre 180 et 220 stères/an).
- de part les activités cynégétiques qui y sont pratiquées.
- et grâce aux ventes des coupes exploitées, qui constituent une rentrée d'argent pour la commune.

Elle présente également des enjeux environnementaux : la forêt se trouve en effet concernée par un périmètre de protection de captage de sources. Des contraintes particulières seront donc à prendre en compte dans la gestion forestière.

Document ONF

3. Gestion passée

3.1. Traitements sylvicoles

3.1.1. Traitements antérieurs

La connaissance des aménagements et traitements antérieurs permet de mieux comprendre l'état actuel de la forêt.

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
Forêt de Gercourt			
	Plan d'aménagement par acte de 1816	186,93	TSF avec quart en réserve à la révolution de 20 ans
	Révision d'aménagement – arrêté ministériel du 26/05/1950	186,93	TSF avec quart en réserve à la révolution de 30 ans
	Révision d'aménagement – arrêté ministériel du 22/09/1965	186,93	Attente à la conversion (pour une période de 10 ans)
Forêt de Drillancourt			
	Plan d'aménagement par acte du 18/07/1770.	21,10	TSF avec quart en réserve à la révolution de 30 ans

Par délibération en date du 16/10/1974, les communes de Gercourt et de Drillancourt ont fusionné. Leur patrimoine forestier respectif a été mis en commun à cette occasion.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

Le dernier aménagement forestier est celui qui vient d'arriver à échéance. Il est intéressant de comparer ce qui était prévu à l'époque et ce qui a été réalisé. En effet, le gestionnaire suit l'aménagement prévu mais s'adapte néanmoins au mieux à l'évolution des peuplements et des besoins. Des divergences sont donc possibles.

3.1.2.1. Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du 12/07/1977

Durée d'application prévue : 1976-2005 (30 ans)

Traitement méthode	Surface à régénérer	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m ³ aménagement / an)			
			Régé.	Amel.	Prép.	Total
Conversion en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération strict	68,64 ha	11 à 19 - 25	500 m ³	150 m ³	60 m ³	710 m ³

Les récoltes prévues correspondaient à 3,41 m³/ha/an

Tableau : constitution des groupes de régénération, préparation et amélioration.

Groupe	Parcelles ou sous-parcelles	Surface
Régénération		
A régénérer en 15 ans	11 à 19 - 25	68,64 ha
Préparation	20-23-24-26-27	44,26 ha
Amélioration	21-22 - 1 à 10	95,13 ha
		208,03 ha

3.1.2.2. Application de l'aménagement forestier

Durée de l'application effective : 1978 – 2004 (27 ans) Surface = 208,03 ha

Volumen récoltés en m ³ commerciaux / an (et m ³ aménagement)				
Régé.	Amél. Et Prép.	Sous-total	P. accident.	Total
293 m ³ /an (204 m ³ /an)	482 m ³ /an (383 m ³ /an)	775 m ³ /an (578 m ³ /an)	76 m ³ /an (62 m ³ /an)	851 m ³ /an (639 m ³ /an)
34	57	91	9	101
%	%	%	%	%

Soit 4,09 m³/ha/an.

3.1.2.3. Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

Le suivi de la régénération est important : il s'agit d'éviter que la forêt ne vieillisse petit à petit en veillant à ce que suffisamment de jeunes peuplements prennent le relais, ou inversement.

(voir fiche A50j bis)

Parcelles	Surface totale prévue (ha)	Surface totale modifiée (ha)	Surface totale régénérée (ha)	Essences dominantes			Régénération	
				HET	CHE	MER	Naturelle	Artificielle
11	6,84	5,88	0,00					
12	6,72	6,44	0,00					
18	6,36	6,51	6,51		6,51			6,51
19	6,35	6,35	6,35		6,35			6,35
17	8,88	8,82	0,00					
13	6,45	7,27	7,27	7,27				7,27
14	6,18	5,74	5,74	0,96	3,78	1,00		5,74
15	6,37	6,49	0,00					
16	6,89	6,57	0,00					
25	7,60	9,49	1,50	1,20	0,30		1,50	
Ha	68,64	69,56	27,37	9,43	16,94	1,00	1,50	25,87
%			39	34,4	61,9	3,7	5,5	94,5

Remarque :

- 1) une surface est considérée comme "régénération acquise" lorsque les semis qui l'occupent font plus de 30-50 cm et sont localement affranchis de couvert.
- 2) Les surfaces des parcelles ont été corrigées pour ce nouvel aménagement afin d'être en concordance avec la surface cadastrale (colonne : surface modifiée).
- 3) La parcelle 25 a été régénérée en partie seulement. En effet, une coupe d'ensemencement et une coupe secondaire ont été réalisées pour le moment. Les semis s'installent progressivement.

3.1.2.4. Résultats de la gestion passée

Période : 1978-2004 (soit 27 ans)

Surface de la forêt pour cette période = 208,03 ha

Ventilation de la récolte globale en m³ commerciaux (et m³ aménagement)

↳ Régénération : 293 m³/an (204 m³/an)

↳ Amélioration et Préparation : 482 m³/an (383 m³/an)

↳ Produits accidentels : 76 m³/an (62 m³/an)

↳ Total : 851 m³/an (649 m³/an), soit 4,09 m³/ha/an

Pour mémoire :

La récolte totale en m³ commerciaux de 1936 à 1974 (sur 208,03 ha) a été de 2,33 m³/ha/an.

Recettes / dépenses : montants en € constants 2004.

Revenus bois* (moyenne) = 14 128 €/an

Revenus chasse (moyenne) = 1 303 €/an

Autres revenus (moyenne) = 95 €/an

Dépenses moyennes pour travaux ** = 1 359 €/an

* : déduction faite des frais d'exploitation en régie.

** : travaux d'équipements routiers et travaux sylvicoles (hors C22 et frais de garderie).

Remarque : la route empierrée créée en 2005 ne rentre pas en compte dans le bilan des dépenses pour travaux car ces dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2005.

3.1.2.5. Conclusion

Pourcentage de surface régénérée par rapport aux prévisions = $27,37 / 69,56 = 39 \%$

Pourcentage de volume récolté en régénération par rapport aux prévisions = $204 / 500 = 41 \%$

Pourcentage de volume récolté en amélioration et préparation par rapport aux prévisions = $383 / 210 = 182 \%$

Pourcentage de volume total récolté en produits accidentels = 9% du volume récolté

Pourcentage de volume récolté par rapport aux prévisions =

$649 / 710 = 91 \%$ (avec les produits accidentels)

$587 / 710 = 83 \%$ (sans les produits accidentels)

COMMENTAIRES

Surface régénérée :

↳ sur les 69,56 ha qui devaient être régénérés –surface modifiée, seuls 27,37 ha peuvent être considérés comme régénération acquise, soit 39 % de la surface prévue. Les parcelles 12 et 17 avaient pourtant bénéficié d'une coupe d'ensemencement mais leur régénération n'a pas été suivie par la suite. On peut remarquer qu'une majeure partie de la surface régénérée a été plantée (94,5%) et que le chêne a été préféré aux autres essences pour les reboisements (car mieux adapté aux stations forestières des parcelles correspondantes).

Récolte :

↳ Amélioration (et préparation) :

Il était prévu de prélever 20 m³/ha lors du passage dans les parcelles classées en amélioration et en préparation.

On s'aperçoit que le prélèvement qui a été réalisé est de l'ordre de 66 m³/ha en préparation et 41 m³/ha en amélioration.

Le volume prélevé est donc supérieur aux prévisions. Le prélèvement du précédent aménagement a sûrement été sous-estimé.

↳ Régénération :

Le volume récolté en régénération est inférieur au volume prévu (204 m³/an au lieu des 500 m³/an prévus) car la surface qui était prévue en régénération n'a été réalisée qu'à 39 %.

$$\text{↳ } \frac{\text{Volume total récolté}}{\text{Volume total prévu}} = \frac{649}{710} = 91 \%$$

Globalement, le volume récolté est légèrement inférieur au volume prévu.

Réinvestissement :

$$\text{↳ } \frac{\text{Total des dépenses}^*}{\text{Total des recettes}^*} = \frac{1\,359 \text{ €/an}}{15\,526 \text{ €/an}} = 8,8 \%$$

*: déduction faite des frais d'exploitation en régie.

Les prêts sous forme de travaux et les frais de garderie ne sont pas compris dans les dépenses.

Ce pourcentage représente le total des dépenses effectuées dans la forêt par rapport aux rentrées d'argent.

$$\text{↳ } \frac{\text{Dépenses pour le peuplement}}{\text{Recettes ligneuses}^*} = \frac{1\,333 \text{ €/an}}{14\,128 \text{ €/an}} = 9,4 \%$$

3.2. Traitements de autres éléments du milieu naturel

Sans objet

3.3. Etats des limites et équipements

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	12 845
Limites naturelles ou assimilées	2 121
Tronçons litigieux à borner, reborner ou matérialiser	99
TOTAL	15 065

Les limites sont globalement claires et bien visibles sur le terrain. Seules les limites de la parcelle 25 seraient à revoir.

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues	1,362		1,362
Routes empierrées			2,573
- Chemins ruraux		1,860	
- Routes forestières		0,713	
Routes ou pistes en terrain naturel			4,381
- Chemins ruraux		1,595	
- Routes forestières		2,786	

Longueur totale des routes accessibles aux grumiers 3,935 km
:
soit : 1,89 km/100 ha

Etat du réseau routier :

La forêt communale est bien desservie. Une route empierrée a été créée en 2005 pour desservir les parcelles 20 à 22. Deux places de retournement seront créées en 2007 dans la parcelle 10 et dans les parcelles 6 et 7. Dans le canton du "Bois d'en delà", il n'existe pas de route empierrée. Mais il faut noter que 4 parcelles sont des jeunes peuplements. Il y aura peu de bois à sortir de ce canton dans un avenir proche.

Equipements cynégétiques : néant.

Equipements d'accueil du public : néant.

Pour mémoire :

Equipements piscicoles : néant.

Equipements pastoraux : néant.

Equipements contre les risques naturels : néant.

Equipements de protection contre les risques d'incendie : néant.

Equipements divers : néant.

Equipements destinés à l'observation ou à la recherche : néant.

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2006 à 2020

4.1. Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

✖ Les parcelles 13-14-18-19-21 et 22 ont font l'objet d'un prêt sous forme de travaux. Les parcelles 21 et 22 ont été résiliées du contrat (par décision du 18/06/2003). Des travaux sylvicoles restent toutefois à effectuer dans certaines de ces parcelles pour favoriser les plus beaux sujets.

⇒ la commune devra autofinancer ces travaux car la créance du prêt sous forme de travaux a été épuisée.

Les travaux pourront se faire par partie de parcelle si la commune souhaite étaler les dépenses dans le temps.

✖ Le précédent aménagement prévoyait une surface importante à régénérer (33 % de la surface de la forêt). Seuls 27,37 ha ont été régénérés (soit 39 % des prévisions).

⇒ la surface du groupe de régénération était ambitieuse et la commune n'avait pas forcément les moyens d'investir de grosses sommes en travaux forestiers. Certaines parcelles anciennement classées en régénération (parcelles 15-16-12-11) comportent des peuplements à dominante de Bois Moyens et à durée de survie non limitée : il n'est pas urgent de les régénérer pour le moment (sous peine de réaliser des sacrifices d'exploitabilité). On propose donc un changement de classement pour ces parcelles : elles pourront rejoindre le groupe d'amélioration. On se contentera de poursuivre la régénération dans les parcelles déjà ouvertes (parcelle 25r), de l'entamer dans les parcelles où les peuplements ont une durée de survie limitée (parcelles 17-23r) et de régénérer artificiellement les zones détruites par la tempête (parcelle 21). La surface du groupe de régénération du présent aménagement devrait donc être beaucoup plus raisonnable, sans faire de sacrifices d'exploitabilité.

✖ La tempête de 1999 avait provoqué une grosse trouée dans la parcelle 21 et deux petites dans la parcelle 22. De plus, des arbres atteints de scolytes sont progressivement récoltés et contribuent à agrandir les trouées déjà existantes.

⇒ un dossier de nettoyage a déjà été déposé sur 5,77 ha (P 21) et les travaux ont été réalisés. Un dossier de reconstitution est à déposer prochainement afin de prévoir le reboisement de ces zones détruites.

✖ Les parcelles 1 à 10 ont un capital moyennement dense au niveau de la réserve (41% de la surface de ces parcelles ont une surface terrière de la réserve comprise entre 7 et 15 m²/ha). Les parcelles 15-16-17-23 et 24 ont globalement, quant à elles, un capital de réserve moyen à peu dense.

⇒ le prochain passage en coupe devra donc être prudent au niveau du prélèvement pour ne pas décapitaliser trop fortement les peuplements de ces parcelles.

✖ Une majorité de parcelles sont classées en peuplements à Bois moyens (60 % de la surface) et seulement 11 % sont classés en peuplements à Gros bois. Il n'y a pas de peuplements mûrs, mais certaines parcelles comportent des zones claires à Gros bois qui peuvent être considérées à maturité.

⇒ Une grande partie des peuplements n'est donc pas encore arrivée à maturité. Il n'y a donc pas trop d'urgence dans la régénération de ces peuplements (excepté dans les parcelles 17 et 23r où il n'y a plus que des gros bois disséminés et pas de bois moyens d'avenir à améliorer ainsi que dans certaines parcelles d'amélioration où l'on peut commencer la récolte de gros bois : exemple parcelle 26).

✖ Dans les parcelles qui vont être classées en régénération, certaines zones peuvent être plus pauvres en semenciers. Les stations forestières sont en général à vocation chêne ou chêne et hêtre en mélange.
⇒ La régénération naturelle devra être privilégiée. On veillera à conserver un mélange chêne/hêtre si ce dernier est souhaitable. Toutefois, si les semis ne s'installent pas, on pourra réaliser des compléments de régénération (avec des essences adaptées à la station forestière).

✖ Une grande partie des peuplements se trouve sur des terrains fragiles (limons épais).
⇒ Un réseau de cloisonnements devra être installé si nécessaire pour limiter des dégradations trop importantes au niveau du sol.

✖ Une route empierrée a été réalisée en 2005 pour améliorer la desserte de la forêt. La forêt possède maintenant un réseau de routes et pistes de débardage tout à fait convenable pour la vente et l'exploitation des bois.
⇒ Il faudra cependant veiller à l'entretien de la desserte forestière pour la maintenir dans un état satisfaisant.

✖ La forêt est également sensible d'un point de vue environnemental : un captage de source se trouve dans la parcelle 25 et deux ruisseaux longent la forêt.
⇒ Une attention particulière sera apportée à ce sujet en appliquant les recommandations spécifiques à la préservation de ces zones sensibles.

4.2. Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

La forêt formera une série unique. Elle aura un objectif de production de bois tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

4.3. Décisions fondamentales (relatives à la série unique)

4.3.1. Modes de traitement

La forêt sera traitée :
- en conversion en futaie régulière sur 162,48 ha.
- en futaie régulière sur 39,12 ha.

Remarque : la zone sinistrée non reconstituée représente 7,03 ha.

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.2.1. Essences objectifs

Pour une station ou un groupe stationnel, il est fréquent que plusieurs essences puissent convenir. Il est utile, parmi toutes celles-ci, de déterminer celle que l'on souhaite favoriser : on l'appelle alors "essence objectif". Ceci ne veut pas dire que l'on compte éliminer les autres, mais simplement que l'on va veiller plus particulièrement sur son bon développement

La carte des vocations découle de la carte des stations forestières. A l'échelle de la forêt, on obtient :

Essences principales objectifs	Essences secondaires associées (et part dans le mélange en %)	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Stations concernées
		ha	%	Age	Diamètre (cm)	
Hêtre (70 %)	Alisier blanc (5 %) Alisier torminal (5 %) Tilleul à grandes feuilles (10 %) Charme (10 %)	6,62	3,16	120 ans	60 cm	PMX
Hêtre (70 %)	Alisier torminal (10 %) Erable sycomore (20 %)	12,71	6,09	110 ans	60 cm	PM
Hêtre (40 %)	Chêne sessile (30 %) Merisier (10 %) Erable sycomore (10 %) Fruitiers (5 %) Alisier torminal (5 %)	34,00	16,30	100 ans	65 cm	PN et PMA *
Chêne sessile (40 %)	Hêtre (30 %) Merisier (10 %) Fruitiers (5 %) Frêne (5 %) Erable sycomore (5 %) Alisier torminal (5 %)	155,30	74,45	180 ans	70 cm	PMA**
		208,63	100			

Remarque :

Pour la station n° 5 (PMA), on a retenu deux vocations différentes en fonction de l'état actuel des peuplements. En effet, pour les parcelles 26 et 27 (PMA*), le hêtre est actuellement l'essence principale. On retiendra donc cette essence comme essence-objectif. Pour les parcelles 1 à 25 (PMA**) situées sur la station n° 5, l'essence principale est le chêne : on a donc retenu cette essence comme essence-objectif pour ces parcelles.

Toutefois, sur 91 % de la surface du forêt, le chêne sessile et le hêtre pourront être maintenus en mélange.

4.3.2.2. Evolution souhaitée de la composition de la série

Les coupes (en dosant les essences), les plantations, les travaux dans les jeunes peuplements, font évoluer progressivement la composition globale. Le tableau suivant est indicatif : il traduit simplement l'évolution souhaitée.

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement ²	à long terme
Chêne sessile	47 %	45 %	34 %
Hêtre	12 %	16 %	35 %
Merisier	3 %	5 %	9 %
Tilleul	1 %	1 %	1 %
Autres feuillus	30 %	28 %	21 %
Résineux	7 %	5 %	0 %
	100 %	100 %	100 %

Autres feuillus : bouleau, tremble, érable champêtre, charme.

Résineux : épicéa commun, douglas.

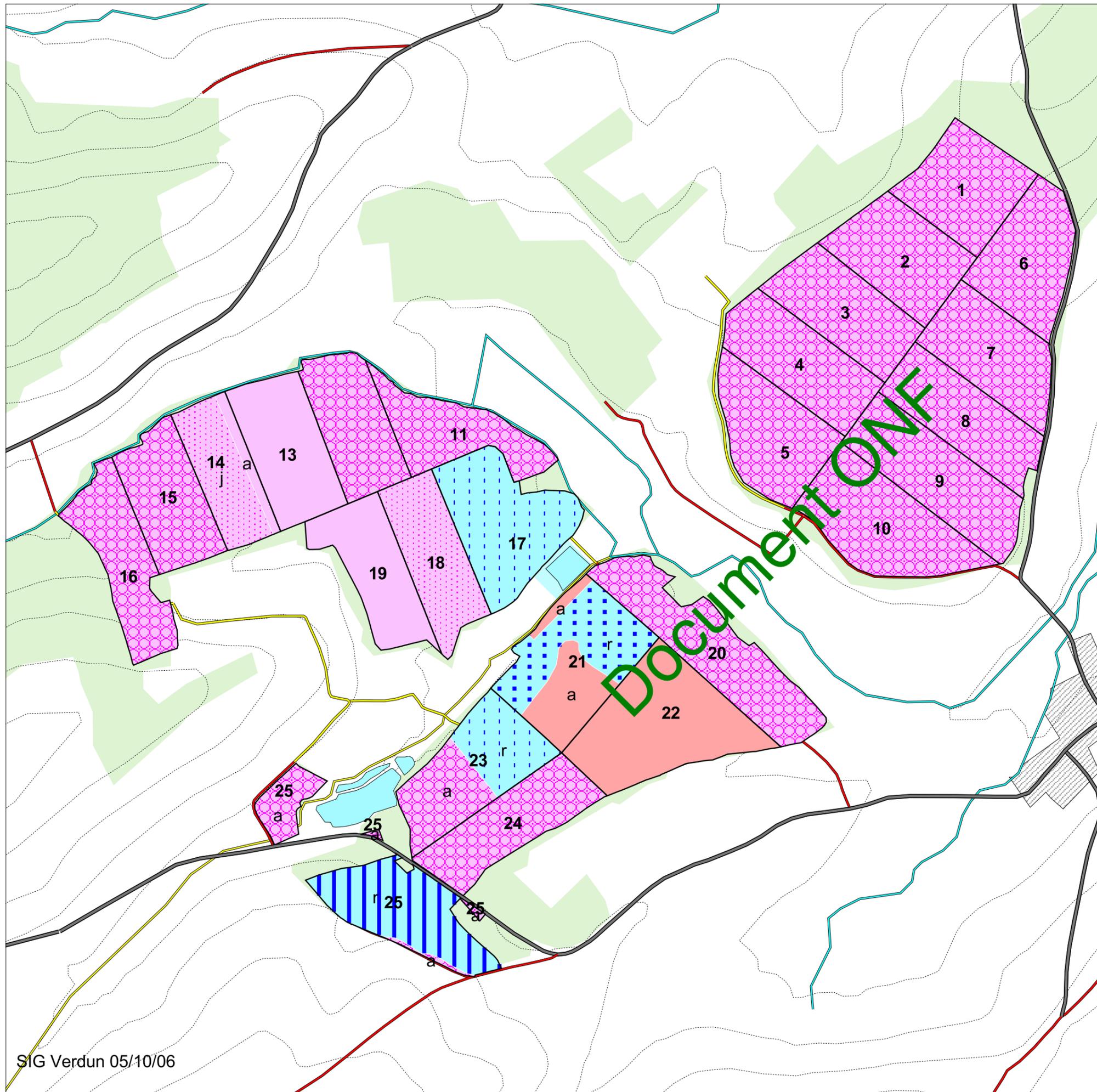
² chiffres de l'arrêté d'aménagement forestier



Forêt communale de Gercourt et Drillancourt

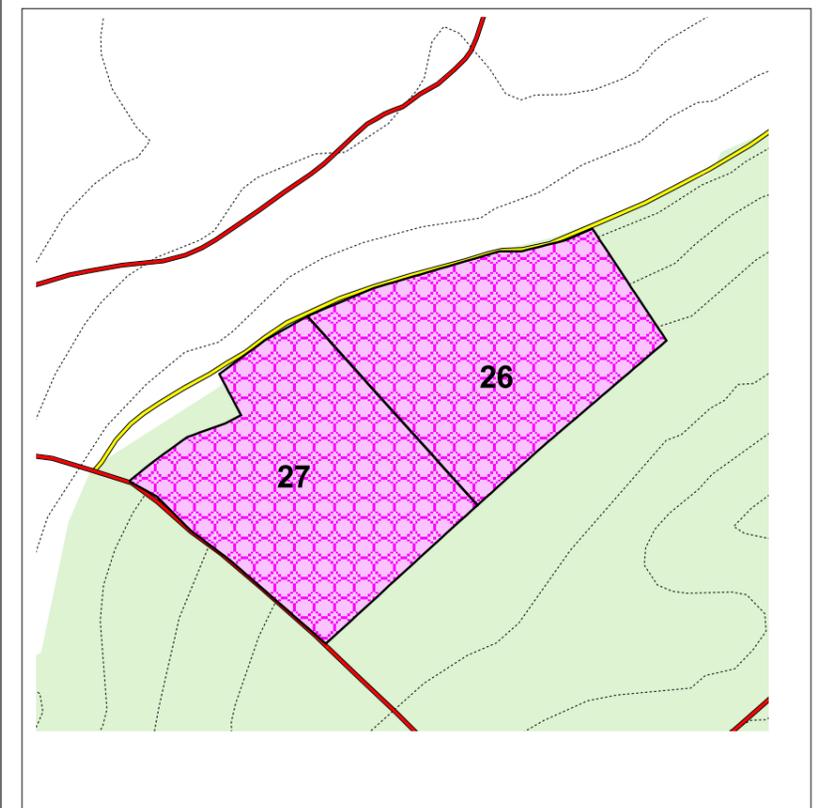
Surface : 208.63 ha

Carte d'aménagement



Classement

- Groupe de régénération, parcelles entamées à terminer
- Groupe de régénération, parcelles à entamer et ne pas terminer
- Groupe de régénération, parcelles à entamer et à terminer
- Groupe d'amélioration feuillus
- Groupe d'amélioration résineux
- Groupe d'amélioration jeunesse
- Groupe d'amélioration taillis sous futaie



4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

L'effort de régénération correspond à la surface de vieux peuplements qu'il faut renouveler (par plantation ou par "régénération naturelle"). Cela dépend de deux facteurs essentiels : d'une part l'état actuel des peuplements (âge, état sanitaire, aptitude éventuelle à bien fructifier etc.), d'autre part l'état général de la forêt. Ce dernier point est relativement simple : il s'agit de doser la surface à régénérer de façon à favoriser un bon équilibre des âges dans la forêt. Cela passe toutefois par quelques calculs, qui sont détaillés en annexe.

Surface à régénérer d'équilibre (Se) = 20,60 ha

Surface maximale théorique à régénérer (Sm) = 36,25 ha

Surface retenue (Sr) = **17,34 ha**

Justification :

L'effort de régénération retenu est de 17,34 ha. Cette surface correspond à la contrainte absolue, c'est-à-dire aux peuplements dont la durée de survie est limitée à 15 ans ou aux surfaces sinistrées par la tempête qu'il faudra régénérer artificiellement durant la période de l'aménagement. Elle permettra également de terminer la régénération de la parcelle 25 qui avait été commencée lors du précédent aménagement et d'entamer celle des parcelles 17 et 23r (dont les arbres sont arrivés à maturité).

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Tableau : Unités de gestion.

		Parcelles	Surface
Groupe Régulier	<u>Groupe de régénération</u>		
	<i>A terminer</i>	25r	7,10 ha
	<i>A entamer et à terminer</i>	21r	5,74 ha
	<i>A entamer</i>	17-23r	12,82 ha
		Sous-total	25,64 ha
	<u>Groupe d'amélioration</u>		
	<i>Amélioration AMETS</i>	1 à 10-11-12-15-16-20-23a-24-25a-26-27	142,58 ha
	<i>Amélioration AMEFR</i>	21a-22	14,54 ha
	<i>Amélioration AMEFF</i>	13-14a-19	14,58 ha
		Sous-total	171,70 ha
	<u>Groupe de jeunesse</u>	14j-18	11,29 ha
	TOTAL		208,63 ha

AMETS = Amélioration des taillis-sous-futaie

AMEFR = Amélioration des futaies résineuses

AMEFF = Amélioration des futaies feuillues

Les indices donnés aux sous-parcelles correspondent à leur classement. Ex. : "r" pour régénération, "a" pour amélioration, "j" pour jeunesse...

Remarque :

* Les trouées de la parcelle 22 sont pour l'instant de petite taille. La surface de chacune d'elle ne permet pas pour le moment une régénération artificielle de chênes (les semis ne seraient pas assez en lumière pour pouvoir croître correctement).

Elles ne seront donc pas reconstituées durant cet aménagement. Si, après une attaque de scolytes et la récolte des bois contaminés, les trouées s'agrandissaient de manière significative, il serait toujours temps de prévoir leur reboisement.

* La parcelle 24 n'a pas été incluse dans le groupe de régénération car on a estimé que la durée de survie des peuplements n'est pas encore limitée actuellement.

* Dans la parcelle 23, seule une partie de la parcelle a été classée dans le groupe de régénération. On a estimé que la durée de survie des peuplements du reste de la parcelle n'est pas encore limitée.

* La parcelle 17 avait été classée dans le groupe de régénération au précédent aménagement. Le taillis y avait été exploité. La régénération n'ayant pas été suivie, la souille a repoussé.

On a classé la parcelle 17 dans le groupe de régénération "à entamer" car même si elle possède encore des bois moyens à améliorer (par zones), une grande partie des peuplements de la parcelle est constituée de chênes arrivés à maturité accompagnés de bois blancs (qui ont tendance à ne plus être très stables quand ils atteignent 35 à 40 cm de diamètre). Il faut donc profiter des derniers semenciers pour entamer la régénération mais on veillera à ne régénérer que les zones où la durée de survie du peuplement semble limitée (afin d'éviter les sacrifices d'exploitabilité). La régénération sur cette parcelle pourra s'étaler sur le long terme.

Effort de régénération en fonction des unités de gestion classées dans le groupe de régénération

	Groupe de régénération					
	Parcelles ou sous parcelles	Surface (ha)	Surface déjà régénérée* (ha)	Surface à régénérer pendant l'aménagement (ha)	Surplus de surface (ha)	Motif majeur ayant déterminé le classement
Régénération déjà entamée et à terminer	25r	7,10	1,50	5,60		①
Régénération à entamer et terminer	21r	5,74		5,74		②
Régénération à entamer	17	4,82		4,00	4,82	③
	23r	3,98		2,00	1,98	
Total		25,64	1,50	17,34	6,80	

(*) ou à maintenir en l'état

① : Parcelles déjà entamées, à terminer :

La parcelle 25r a été ouverte durant le précédent aménagement. La régénération naturelle s'est bien installée sur une partie de la surface. L'autre partie fera certainement l'objet d'une régénération naturelle avec compléments de régénération.

② : Parcelles à entamer et à terminer :

La parcelle 21r est une zone sinistrée par la tempête de 1999 non reconstituée à l'heure actuelle. Après nettoyage du terrain, cette zone devra être régénérée artificiellement avec des essences adaptées aux stations forestières correspondantes.

③ : Parcelles à entamer :

Les parcelles 17 et 23r présentent des peuplements où les arbres sont arrivés à maturité, dont les semenciers ne sont plus très nombreux. On profitera donc de ces derniers semenciers pour régénérer ces parcelles. Toutefois, même si la régénération naturelle devra être privilégiée, on pourra faire appel à la régénération artificielle (compléments de régénération) si la régénération naturelle n'arrive pas à s'installer. Cela sera peut-être le cas dans les zones qui sont plus pauvres en semenciers.

Document ONF

5. Programme d'actions

5.1. Dispositions concernant le foncier

Les limites de la parcelle 25 seront à revoir au cours de cet aménagement, et avant toute vente sur pied des bois (parcelle à laquelle se rattachent de petites surfaces isolées).

5.2. Programme d'actions relatif à la série unique

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.2.1.1. Programme d'assiette des coupes

Toutes les coupes sont assises par contenance, avec possibilité de volume indicative (VPR³).

Remarque : le logiciel PREPAM a été utilisé pour calculer le VPR.

a) **Coupes de régénération** : apériodiques avec suivi des surfaces régénérées.

Coupes de régénération progressive, répartition des unités de gestion					
Année ou période quinquennale	Coupe d'ensemencement indicative	Coupes secondaires indicatives	Coupe définitive	Surface (ha)	Volume présumé réalisable (m ³)
2007		25r		7,10	497
2012	23r			3,98	239
2013			25r	7,10	568
2014				8,82	529
2017		23r		3,98	279
2018		17		8,82	441
				TOTAL	2 553 m³
				/an	170,2 m³/an

Les dates indiquées dans le tableau ci-dessus ne sont qu'indicatives, le choix de l'intervention restant à l'appréciation du gestionnaire en fonction de l'évolution de la régénération (diversité et nombre de semis suffisant, besoin en lumière et croissance des semis...).

Le volume à récolter a été estimé d'après l'inventaire typologique réalisé en 2005.

CONSIGNES :

Parcelle 25r :

Sur une partie de la parcelle, la régénération naturelle est déjà bien installée (essentiellement en hêtres). Les arbres seront enlevés au fur et à mesure de la croissance des semis, afin de ne pas gêner leur croissance.

³ volume présumé réalisable

Sur l'autre partie de la parcelle, la régénération naturelle est insuffisante. La ronce est parfois envahissante et ne permet plus aux semis naturels de s'installer. Les arbres devront donc être enlevés (en tout ou partie) lorsque l'on désirera reboiser certaines zones en chênes. Les semenciers restants pourront toutefois être conservés autant que possible, la régénération naturelle étant toujours à privilégier.

Parcelle 17 :

Une coupe "préparatoire" pourra être réalisée dans quelques années : on ouvrira des cloisonnements d'exploitation dans le taillis et les bois blancs pourront être enlevés. Par la suite, on travaillera sur glandée acquise. Si la régénération naturelle a du mal à s'installer, on se laisse la possibilité de réaliser des compléments de régénération dans les zones les plus pauvres en semenciers. Quelques bouquets de bois moyens pourront également être améliorés jusqu'à la coupe définitive.

Parcelle 23r

Comme pour la parcelle 17, on réalisera une coupe "préparatoire" en ouvrant des cloisonnements d'exploitation et en enlevant les bois blancs. On travaillera ensuite sur glandée acquise autour des semenciers.

Remarque :

- * Les fruitiers de diamètre moyen et de bonne venue pourront être conservés au moins jusqu'à la coupe définitive (on laissera un léger gainage pour éviter que le ronc ne se salisse). Ils acquerront ainsi une valeur plus importante et ne sont d'aucune gêne pour la régénération (houppier peu développé).
- * Les sols de ces parcelles sont parfois fragiles et donc sensibles au tassement (car situés sur limons épais). Les exploitations seront donc à réaliser dans les meilleures conditions climatiques possibles et un réseau de cloisonnements pourra être installé.

b) Coupes périodiques

Le tarif aménagement à utiliser = SR 13.

Groupe	Description	rotation moyenne (années)
AMETS	Amélioration des taillis-sous-futaie	12 ans
AMEFR	Amélioration des futaies résineuses	7 ans
AMEFF	Amélioration des futaies feuillues	6 ans

Tableau : Etat d'assiette des coupes.

Année	Parcelles ou sous parcelles	Année du dernier passage en coupe	Surface de la coupe (ha)	Groupe	Prélèvement (m ³ /ha)	V.P.R. (m ³)
2006	10	1987	9,01	AMETS	35	315
	3	1992	6,94	AMETS	20	139
2007	2	1992	7,13	AMETS	40	285
2008	26	1996	10,08	AMETS	50	504
	27	1996	10,88	AMETS	55	598
2009	13		7,27	AMEFF	35**	254
	14a		0,96	AMEFF	35**	34
2010	21a	2004	3,91	AMEFR	50	195
	22	2002	9,34	AMEFR	50	467
	19		6,35	AMEFF	35**	222
2011	7	1999	7,13	AMETS	40	285
	8	1999	7,07	AMETS	45	318
2012	11	1981	5,88	AMETS	45	265
	20	1993	9,13	AMETS	45	411
	23a	1998	3,92	AMETS	45	176
2013	9	2001	8,40	AMETS	45	378
2014	12	1997	6,44	AMETS	40	258
	15	1999	6,49	AMETS	35	227
2015	1	2003	6,90	AMETS	45	311
	6	2003	7,02	AMETS	35	246
	13	2009	7,27	AMEFF	30**	218
	14a	2009	0,96	AMEFF	30**	29
2016	4	2004	7,31	AMETS	35	256
	5	2004	7,28	AMETS	40	291
	19	2010	6,35	AMEFF	30**	191
	18*		6,51	AMEJ	40	260
2017	16	2003	6,57	AMETS	30	197
	24	2002	6,61	AMETS	45	297
	25a	2002	1,97	AMETS	30	59
	21a	2010	3,91	AMEFR	40	156
	22	2010	9,34	AMEFR	40	374
2018	10	2006	9,01	AMETS	40	360
	3	2006	6,94	AMETS	35	243
2019	2	2007	7,13	AMETS	35	250
2020	26	2008	10,08	AMETS	40	403
	27	2008	10,88	AMETS	45	490
Total			288,17 ha			9 962 m³
Moy. annuelle			19,2 ha/an			664,1m³/an

* : si estimé nécessaire.

** : le volume indiqué ici comprend les tiges de diamètre 25 et – (volume commercial). On estime que le volume aménagement représente 10 m³/ha.

Le VPR a été calculé en fonction du volume estimé par parcelle après les prises de données sur le terrain. Le prélèvement moyen sera de 34,5 m³/ha en moyenne.

Remarque :

✘ *Parcelle 22* : deux trouées résultant de la tempête de 1999 sont présentes sur cette parcelle (S = 1,29 ha). Elles seront laissées en l'état pour le moment comme indiqué paragraphe 4.3.4. C'est pourquoi seuls 9,34 ha seront passés en coupe.

✘ *Parcelle 25a* : deux bordures seront laissées (parcelles cadastrales ZL 28 et D 136 – S = 0,42 ha) selon la volonté de la commune. Aucune coupe n'y sera donc réalisée durant l'aménagement. C'est pourquoi seuls 1,97 ha seront passés en coupe dans la parcelle 25a.

5.2.1.2. Règles de culture

Se référer aux guides de sylviculture régionaux.

Règles particulières de culture :

Amélioration des peuplements de taillis-sous-futaie (AMETS) :

On travaillera au profit des plus beaux sujets. On favorisera la diversité des essences si elles sont adaptées à la station. Les gros bois arrivés à maturité pourront être récoltés, surtout les hêtres dont la qualité se dégrade rapidement dès qu'ils présentent des signes de faiblesse (Ex : Parcelles 26-27). On interviendra de manière dynamique parmi les autres feuillus (charme, tremble, bouleau) en périphérie des houppiers des tiges d'avenir de qualité.

Amélioration des futaies feuillus (AMEFF) :

L'opération sylvicole consistera en un griffage en plein (en abandon) au profit des plus belles tiges. Toutes les essences intéressantes devront être favorisées.

Remarque : la parcelle 18 est classée dans le groupe AMES car un dernier nettoyage-dépressage est à prévoir dans cette parcelle. Toutefois, en fonction de la croissance du peuplement, un passage en coupe pourra être envisagé au cours de l'aménagement si les arbres à enlever sont exploitables en bois de chauffage ou en 1° éclaircie marchande. L'année de passage et le prélèvement mentionné à l'état d'assiette sont donc indicatifs.

Amélioration des futaies résineuses (AMEFR) :

On travaillera au profit des plus beaux sujets d'épicéas communs et de douglas. Les arbres scolytés seront enlevés en priorité afin de limiter la propagation au reste du peuplement. Les arbres situés en bordure des peuplements seront éclaircis avec plus de modération (zones plus instables).

Remarque générale :

Les sols de certaines parcelles sont parfois fragiles et donc sensibles au tassement (car situés sur limons épais). Les exploitations seront donc à réaliser dans les meilleures conditions climatiques possibles et un réseau de cloisonnements d'exploitation pourra être installé si nécessaire.

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

Cf. normes de travaux sylvicoles régionales - adaptées aux caractéristiques de la forêt.

Travaux sylvicoles de régénération :

Descriptif	Parcelles	Surface totale	Prix unitaire	Coût total
3 CHX 1	14j	4,78 ha	1 787 €/ha	8 544 €
1 CHX 1	17	8,82 ha	945 €/ha	8 335 €
1 CHX 1	25r	7,10 ha	1 860 €/ha	13 203 €
1 CHX 1	23r	3,98 ha	1 498 €/ha	4 104 €
3 CHX 1	21r	5,74 ha	3 494 €/ha	20 053 €
TOTAL				54 239 €
/ an				3 616 € / an

Travaux sylvicoles d'amélioration:

Descriptif	Parcelles	Surface totale	Prix unitaire	Coût total
5 CHX 1	18	6,51 ha	381 €/ha	2 482 €
TOTAL				2 482 €
/ an				165 €/an

Remarque :

Les coûts des travaux ont été calculés avec le logiciel PREPA M.

Règles de culture particulières :

Les travaux sylvicoles consisteront à favoriser les plus beaux sujets (chênes et hêtres principalement). Les autres essences devront être privilégiées pour maintenir la biodiversité des essences (voir la carte des stations et carte des vocations). Des compléments de régénération pourront être installés pour combler les zones sans semis. La surface de ces zones à planter en complément sera d'au moins 30 ares.

Parcelle 14j : les dégagements réalisés favoriseront les plants de chênes et de merisiers. On devra également travailler au profit des essences intéressantes ayant poussé naturellement (si elles sont adaptées au sol).

Parcelle 25r : des compléments de régénération (chênes) seront réalisés sur une partie de la parcelle car la ronce et le peu de semenciers encore sur pied n'ont pas permis à la régénération naturelle de s'installer.

Sur le reste de la parcelle, les semis de hêtre se sont bien installés. Lors du passage en travaux sylvicoles, le mélange chêne/hêtre devra être favorisé (si des semis de chêne ont réussi à subsister malgré la forte concurrence du hêtre).

Parcelle 17-23r : des travaux seront réalisés assez rapidement après la coupe d'ensemencement (coupe à réaliser sur glandée acquise). Les espèces concurrentes du chêne (charme, hêtre, tremble) ou la ronce pourront ainsi être rapidement maîtrisées.

Parcelle 21r : une plantation de chêne sera réalisée pour reconstituer la zone sinistrée par la tempête de 1999 dans les peuplements de résineux.

Parcelle 18 : un nettoyage-dépressage sera effectué afin de favoriser les plus beaux sujets de chênes. La prochaine opération à réaliser devrait être une éclaircie marchande, c'est pourquoi, une coupe a été prévue à l'état d'assiette (voir tableau correspondant).

5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Les opérations suivantes qui sont préconisées ont également toutes un intérêt financier pour le propriétaire.

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux⁴, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, rubans...).

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Les populations de grand gibier, et en particulier de chevreuil, devront être maîtrisées de façon à limiter les dégâts dans les régénérations.

Certains dégâts ont pu être relevés sur les plantations de chênes. C'est pourquoi, lors des prochaines régénérations artificielles en cette essence, la plantation dans du recru ligneux devra être privilégiée.

5.2.5. Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Sans objet

5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public et des paysages

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin, surtout pour les parcelles 23, 24 et 25 situées en bordure de route départementale.

5.3. Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

La forêt est assez bien desservie. Toutefois, il faudra veiller à entretenir les routes empierrées pour qu'elles restent en bon état. La création de deux places de retournement est également prévue (voir estimation des coûts sur la fiche "dépenses pour travaux").

⁴ Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

5.4. *Autres dispositions générales*

Les opérations sylvicoles réalisées dans le périmètre de protection du captage de la "source de Guénoville" devront respecter les recommandations formulées dans la DUP correspondante (voir en annexe).

Document ONF

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé par (nom, grade, fonction)

Mme MARTINAT Géraldine – Technicienne spécialisée - aménagiste

en collaboration avec :

M.BEAUFFILS Jean-Luc Agent Patrimonial – Triage de Consenvoye

ainsi que les agents patrimoniaux de l'unité territoriale de Montfaucon pour les descriptions de terrain et Melle Foltier Juliette pour la réalisation des cartes.

À, le

Présenté et proposé par Mme GERARD Gersende
Responsable de production aménagements
à, le

Document ONF